



Indemnité non concurrence et ARE

Par Tijali45

Bonjour

Suite démission mon employeur applique la clause de non concurrence avec un délai de 24 mois par versement mensuel

Je m'interroge de l'impact sur l'ARE (démission reconversion): je ne trouve pas d'article concernant le mode de calcul de l'ARE

Le cumul est possible mais quid si carence supplémentaire

Avez vous eu le cas ?

Merci d'avance